

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice	15	Présents	14	Absents	1	Pouvoirs	0	Votants	14
-------------------------	-------------	----	----------	----	---------	---	----------	---	---------	----

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE (Loire-Atlantique) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan CLEMENCEAU, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Présents : Mme ADELAIDE-SMADJA Sonia, M. ANJORAND David, Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, M. CLEMENCEAU Ronan, M. CROSLAND Sébastien, M. FRIBAULT Arnaud, M. GAUTIER Charbel, M. MERCIER Rémi, M. PAGEAU Laurent, Mme PHILIPPEAU Christelle, M. PRAUD Jacques, Mme TRUET Julie, Mme VIVIEN Céline.

Absents : Mme ORAIN-ROBINEAU Estelle,
Le quorum étant atteint ; le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur David ANJORAND ayant obtenu la majorité des suffrages, ce dernier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
 - o Composition des commissions communales
 - o Composition du CCAS – Centre communal d'action sociale
 - o Composition de la CCID – Commission communale des impôts directs
- FINANCES LOCALES
 - o Subventions aux associations
- FONCTION PUBLIQUE
 - o Sujets divers

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler des remarques sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte le procès-verbal.

Délégation de pouvoir

Dans le cadre de ses délégations de fonctions, le maire a donné son accord aux devis suivants :

DATE	TIERS	FINALITE	TARIF
09/04/2026	YESSS ELECTRIQUE	Tronçonneuse métal et outillage pour ST	1 028.90€ TTC

Dans le cadre de ses délégations accordées par le CM, le Maire a signé les DIA suivantes :

08/04/2026	NOTAIRE THEBAULT Consorts HODÉ	53 place de l'église	Décision de non-préemption
------------	-----------------------------------	----------------------	----------------------------

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DCM n° 2026-45

Composition des commissions communales

VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le premier alinéa de l'article L2121-22 du CGCT dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

CONSIDERANT que le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions,

CONSIDERANT que les commissions ne sont composées que de membres du Conseil municipal,

CONSIDERANT que les membres des commissions sont en principe désignés par un vote à bulletin secret, Sur proposition de M. le Maire, suite aux échanges en cours de séance,

Le Conseil Municipal de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **DECIDE** de procéder à la création et à la désignation des membres des commissions communales par un vote à main levée,
- 2- **DECIDE** de créer les commissions communales suivantes :
 - Finances
 - Culture
 - Associations
 - Affaires scolaires – APS
 - Communication – info
 - Agriculture – commerçants – artisans
 - Sport
 - PLU
 - Bâtiments
 - Voirie
 - Listes électorales
 - Liaisons douces
 - Convivialité
- 3- **PRECISE** que M. le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions précitées.
- 4- **VALIDE** la composition des commissions communales comme suit

Commission	Prénom - NOM	Commission	Prénom - NOM
Finances	Jacques PRAUD	Sport	Arnaud FRIBAUT
	Christelle PHILIPPEAU		Anne BRICAUD
	Arnaud FRIBAUT	PLU	Jacques PRAUD
	Céline VIVIEN		Anne BRICAUD
Culture	Arnaud FRIBAUT		Rémi MERCIER
	David ANJORAND	Bâtiments	Jacques PRAUD
	Jacques PRAUD		Anne BRICAUD
	Estelle ORAIN-ROBINEAU		Laurent PAGEAU
	Julie TRUET		David ANJORAND
Associations	Arnaud FRIBAUT	Voirie	Jacques PRAUD
	Julie TRUET		Rémi MERCIER
	Anne BRICAUD		Laurent PAGEAU
	Sonia ADELAÏDE-SMADJA	Listes électorales	Isabelle BRICAUD
Affaires scolaires - APS	Christelle PHILIPPEAU		Julie TRUET
	Céline VIVIEN		Anne BRICAUD
	Isabelle BRICAUD		Charbel GAUTIER
	Sonia ADELAÏDE-SMADJA		

Communication - Info	Arnaud FRIBAULT		Liaisons douces	Jacques PRAUD
	Sonia ADELAÏDE-SMADJA			Rémi MERCIER
	David ANJORAND			Céline VIVIEN
	Julie TRUET			Arnaud FRIBAULT
	Estelle ORAIN-ROBINEAU		Convivialité	Jacques PRAUD
	Sébastien CROSLAND			Isabelle BRICAUD
Agriculture - Commerçants - Artisans	Jacques PRAUD			Sébastien CROSLAND
	Estelle ORAIN-ROBINEAU		Embellissement	Christelle PHILIPPEAU
	Sonia ADELAÏDE-SMADJA			Rémi MERCIER
	Laurent PAGEAU			Isabelle BRICAUD
				Estelle ORAIN-ROBINEAU

DCM n° 2026-46

Composition de la commission d'appel d'offres

VU les articles L1414-2 et 1411-5 du CGCT,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres est une instance obligatoire dont le fonctionnement est encadré par le CGCT,

CONSIDERANT que la CAO n'a pas vocation à attribuer l'ensemble des marchés publics mais que sa compétence est requise selon le montant et la nature du marché,

CONSIDERANT que la CAO doit être, au regard du nombre d'habitants de la commune, composée en plus du Maire, de trois titulaires et d'un nombre équivalent de suppléants,

CONSIDERANT qu'au regard de l'article 1411-5 du CGCT, M. le Maire est également président de cette commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT qu'après avoir demandé s'il y avait des candidats, la liste suivante se présente :

Le Conseil Municipal de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à main levée.
- 2- **APPROUVE** la liste précitée.
- 3- **PRECISE** que le Maire est président de la commission d'appel d'offres.
- 4- **VALIDE** la composition de la commission d'appel d'offres suivante :

Appel d'Offres	Président : M. le Maire - Ronan CLEMENCEAU	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Jacques PRAUD	Anne BRICAUD
	Christelle PHILIPPEAU	David ANJORAND
	Arnaud FRIBAULT	Charbel GAUTIER

DCM n° 2026-47

Composition du Conseil d'administration du CCAS

M. le Maire présente à l'assemblée, le fonctionnement et les missions du CCAS. Pour la commune de LA ROCHE BLANCHE, les missions sont principalement :

- L'organisation du repas de la commune,
- La gestion et la distribution des colis de fin d'année,
- L'apport d'aide d'urgence et l'orientation du public,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le courrier de l'union départementale des associations familiales 44 proposant Mme Chantal MARTIN comme représentante,

CONSIDERANT que le CCAS est facultatif pour les communes de moins de 1 500 habitants,

CONSIDERANT que la commune de LA ROCHE BLANCHE possède un CCAS et souhaite en conserver la structure,

CONSIDERANT que le CCAS doit être composé à part égale, de membres élus et de membres nommés,

CONSIDERANT que M. Ronan CLEMENCEAU propose les membres du Conseil suivants :

CCAS	Président : M. le Maire - Ronan CLEMENCEAU	
	Membres du CM	Membres extérieurs
	Membres élus	Membres nommés
	Christelle PHILIPPEAU	Claudia ESNEAULT
	Céline VIVIEN	Marie-Noëlle MERCIER
	Isabelle BRICAUD	Marie-Anne PAGEAU
	Sébastien CROSLAND	Nathalie CLÉMENCEAU
	Charbel GAUTIER	Jean-Louis CUZACQ
	Sonia ADELAIDE-SMADJA	Chantal MARTIN

Le Conseil Municipal de LA ROCHE BLANCHE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres élus du CCAS à main levée.
- 2- **ELIT** au scrutin de liste, les membres du Conseil municipal étant appelés à siéger au CCAS.
- 3- **PRECISE** qu'un arrêté fixant la composition du CCAS devra également être pris.

DCM n° 2026-48

Composition de la commission communale des impôts directs

M. le Maire rappelle à l'assemblée le rôle de la commission communale des impôts directs. Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

VU le courrier de la DGFIP portant renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

VU le Code Général des impôts et, notamment, les dispositions de l'article 1650,

CONSIDERANT que malgré le fait que les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, il appartient tout de même au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des Impôts, à savoir :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- être âgé de 18 ans minimum
- jouir de ses droits civils
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle)
- être familiarisé avec la vie de la commune

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

CONSIDERANT que pour les communes de moins de 2000 habitants, la liste doit comporter au plus, 24 noms, afin que la direction générale des finances publiques puisse nommer 6 membres et 6 suppléants parmi les personnes proposées.

CONSIDERANT qu'il est ainsi proposé, la désignation des personnes suivantes :

CCID	Président : M. le Maire - Ronan CLEMENCEAU			
	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	1 ^{er} adjoint	Jacques PRAUD	2 ^{ème} adjointe	Christelle PHILIPPEAU
	4 ^{ème} adjointe	Céline VIVIEN	3 ^{ème} adjoint	Arnaud FRIBAUT
	CM	Isabelle BRICAUD	CM	David ANJORAND
	CM	Charbel GAUTIER	CM	Sébastien CROSLAND
	EXT	Jean-Yves MERCIER	CM	Rémi MERCIER
	EXT	Paul MARTIN	CM	Laurent PAGEAU

Le Conseil Municipal de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **VALIDE** la composition de la liste qui sera soumise à la DGFIP,
- 2- **CHARGE** M. le Maire de transmettre la présente liste.

COMMISSIONS ET COMITES

Commission culture : M. FRIBAUT relate l'avancée du dossier de parcours photo, avec les supports désormais installés. Le tirage des photos sur le support est en cours de finalisation.

Commission info : Une première réunion de la nouvelle équipe a déjà eu lieu, avec comme sujet principal la feuille verte. De plus, est évoqué la volonté de mettre à jour le logo de la commune.

Commission association : Est fait état de la création d'une association de run-biathlon unique en Pays de la Loire. Une présentation sera faite le 6 juin prochain dans le parc de la Mairie.

La commission association mène actuellement une enquête visant à recenser les besoins d'utilisation de la salle de sport. Une visite de cette salle à destination des associations est prévue le 4 juin à 20h00.

SIVU : Est évoqué l'élection du Président ainsi que des trois-vice-présidents. Un premier comité technique se déroulera ce mercredi.

SUJETS DIVERS

- Sonia ADELAIDE-SMADJA :
 - o Evoque le rôle de correspondant bibliothèque. M. le Maire propose d'organiser une réunion avec la référente bibliothèque de la COMPA, Mme ROUGÉ ainsi que le réseau de bénévoles.
- Anne BRICAUD :
 - o Evoque la réunion récente d'ASSIEL, avec à l'ordre du jour le bilan financier de la structure.
- Ronan CLEMENCEAU, Maire :
 - o Evoque la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.
 - o Concernant le dossier de l'ORPIN, le permis de construire a été déposé. La sous-traitance relative à la phase d'appel d'offre est en réflexion.
 - o Le SCOT est actuellement en phase d'enquête publique. Un lien vers l'ensemble du projet ainsi que les modalités de l'enquête publique sont à retrouver sur l'arrêté affiché en Mairie.
- Charbel GAUTIER :
 - o La cérémonie du 8 mai se déroulera sur un temps scolaire avec la participation des élèves le 7 mai à 9h30, au cimetière.

- Arnaud FRIBAULT :
 - o Informe l'assemblée de la volonté de modifier le logo de la commune afin de le moderniser.
 - o Un rallye Moto se déroulera le 20/09/2026 en faveur du don de moelle osseuse et passera par la commune.
 - o Evoque le projet de bute dans le parc de la Mairie. M. le Maire précise que ce projet avait été accepté mais qu'une notion de protection des arbres alentours ainsi que de sécurisation du périmètre notamment en raison de la tonte est à prendre en compte dans ce dossier.
- Jacques PRAUD
 - o Le référencement des travaux à réaliser sur chaque bâtiment est actuellement en cours.
 - o Le dossier de la salle de sport avance bien.
 - o Rappelle la date de la commémoration de la victoire de 1945, qui se déroulera le 7 mai à 9h30, avec comme d'habitude, une participation des enfants de l'école Sainte-Marie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.
Pour extrait conforme

CLEMENCEAU Ronan, Maire	
ANJORAND David Secrétaire de séance	